

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
25 mai 2023	9	0	0	2	0

Vote(s) pour : 9
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 08 juin 2023

Sous la présidence de Madame Rachel BURGUY Présidente du SERM

Point n°6 : Budget Supplémentaire 2023

Le Comité Syndical

VU l'instruction budgétaire M49,

VU la délibération du 08 juin 2023 relative à l'affectation du résultat 2022 ;

VU le projet de Budget Supplémentaire présenté par la Présidente pour l'exercice 2023,

DECIDE

- D'ADOPTER ET VOTER le budget supplémentaire 2023 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Réelles	+ 428 000,00	+ 132 299,21
Ordre	+ 3 873 127,09	
Résultat reporté (R002)		+ 4 168 827,88
Section de fonctionnement	4 301 127,09	4 301 127,09
Réelles	+ 2 791 298,59	-1 081 828,50
Ordre	0,00	+ 3 873 127,09
Résultat reporté (D001 et R1068)	+ 986 084,10	+ 970 901,49
Restes à réaliser	+ 47 049,89	+ 62 232,50
Section d'investissement	3 824 432,58	3 824 432,58
TOTAL	8 125 559,67	8 125 559,67

La Présidente du SERM



Rachel BURGUY